

# le COOPitalisme...

J'suis pas kap mais J'suis COOP !

## une manière de VOIR l'économie sous l'angle de l'équité, de la rentabilité et de la solidarité

L'Ouvre-Boîtes 44, Coopérative d'Activités et d'Emploi®, permet à des porteurs de tester leur projet professionnel en grande nature, dans l'objectif de créer leur propre emploi.

Les conditions de travail, la pression hiérarchique, le stress, les restructurations, les délocalisations, la mobilité, la perte d'emploi... sont autant de raisons qui amènent un certain nombre d'hommes et de femmes à vouloir créer eux-mêmes leur emploi pour vivre de leur travail, voire même pour certains une entreprise qui va générer de l'emploi et créer de la richesse.

La crise actuelle de notre système économique montre les dérives et les limites de ce modèle.

Nous voyons poindre des valeurs qui, pour nous, Scop, sont fondatrices de nos entreprises : gouvernance démocratique, entreprise partagée, économie réelle, solidarité, équité sociale, participation... Bref une envie de ne plus subir mais de prendre en main, d'agir collectivement, de mutualiser, de coopérer, de choisir, d'avoir la maîtrise de... d'être des citoyens responsables.

Nous avons donc eu l'idée de proposer à ceux et celles qui partagent, tout ou partie, ces valeurs, de nous rejoindre dans notre projet d'entreprise coopérative. Nous avons imaginé un outil financier qui, en captant l'épargne à la fois des particuliers et des acteurs socio-économiques, permet à nos porteurs de projet de pérenniser plus rapidement leur emploi, à notre coopérative de proposer plus largement ses services sur le territoire et à vous, épargnant, de participer solidairement à cette démarche innovante tout en vous mettant en phase avec vos idées. À ce jour, nous accompagnons 120 porteurs de projets qui testent et tentent, à partir de leur savoir faire professionnel, de créer leur emploi. La validité de leur projet passe par leur capacité à capter une clientèle et à la fidéliser. En élargissant le réseau de la coopérative, on crée également les conditions favorables à la multiplication des contacts et donc des clients.

L'Ouvre-Boîtes 44 vous invite donc à devenir Coopitaliste® et de souscrire aux titres participatifs qu'elle émet. Vous avez un peu d'épargne... nous vous proposons de la mettre au service d'une éthique à laquelle vous adhérez.

L'OUVRE  
BOÎTES 44

je désire plus d'informations : 0228 216 510  
contact@ouvre-boites44.coop

# Devenez COOPitaliste®...

J'suis pas kap mais J'suis COOP !

## et donnez de la plus value sociale à votre épargne

Les 4 bonnes raisons d'investir dans le Coopitalisme

### Intérêt citoyen n° 1

Vous participez à la construction d'une communauté sociale d'intérêts économiques solidaires.

Par cette démarche, vous montrez votre attachement à la place première de l'homme, la femme, dans le système économique : la coopération, l'éthique et le respect en sont les fondements. Vous devenez porteur de titre et vous participez à l'Assemblée générale annuelle qui permet de donner votre avis et d'être tenu au courant de l'évolution de la Coopérative. Vous devenez acteur citoyen et participez à une démarche démocratique en entreprise. Vous êtes abonné au journal Made In Coop®.

### Intérêt solidaire n° 2

Chacun d'entre nous est concerné par le développement durable sur son territoire. L'investissement local permet un meilleur partage des richesses ouvrant la voie à une véritable appropriation du projet par les souscripteurs. Vous jouez le rôle d'un banquier solidaire en mettant des fonds à disposition des entrepreneurs. Vous donnez du sens à votre épargne qui va soutenir localement le développement de créateurs d'emploi.

### Intérêt responsable n° 3

Vous mettez en pratique ce que vous pensez. En devenant acteur par votre épargne, vous devenez également potentiellement un consommateur en faisant appel aux entrepreneurs de la coopérative pour répondre à vos besoins. En faisant appel à eux vous renforcez l'emploi local non délocalisable et participez à un acte de consommation responsable.

### Intérêt financier n° 4

Votre épargne est rémunérée annuellement dans des conditions sobres mais honnêtes. Si vous le souhaitez, vous pouvez ne pas prendre vos intérêts et en faire don à la Coopérative. Vous pouvez également, en tant que client, bénéficier d'avantages coopératifs.

### A quoi va servir votre argent ?

- exemple 1 : Isabelle, travaille sur appel d'offre, elle a besoin de trésorerie pour assurer le quotidien en attendant le règlement de ses prestations.
- exemple 2 : Jean-Paul, associé, a besoin de renouveler son véhicule ; il n'a pas capacité à emprunter seul pour des problèmes de garantie, la Coopérative, via votre épargne, met les fonds à sa disposition.
- exemple 3 : Marie, créatrice de mode, souhaite s'installer en ville dans une petite boutique partagée, elle a besoin de fonds pour son installation et sa caution.
- exemple 4 : Etienne, a besoin de faire produire une ligne de tee-shirt, pour la vendre sur internet, il a besoin de 5000 € pour lancer la fabrication.



# BULLETIN DE SOUSCRIPTION de titres participatifs-coopitalistes®

Société émettrice : L'OUVRE-BOÎTES 44 - Société Coopérative de Production à Responsabilité Limitée, à capital variable.  
Siège social : 8 avenue des Thébaudières - 44800 Saint-Herblain - RCS de Nantes 449 989 573 00026

Emission de 1000 titres participatifs de valeur nominale de 100 euros chacun, émis au pair, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 Octobre 2009.

Les titres seront rémunérés de la façon suivante :

- Partie fixe : intérêts annuels de 4% sur 98% de la valeur nominale du titre
- Partie variable : 4% sur l'évolution de l'EBE d'une année sur l'autre.

Date d'ouverture de la souscription le 15 Novembre 2009 et date de fermeture le 31 Mars 2010.

Les titres seront remboursés in fine au bout de 7 ans.

Personne physique

Personne morale

Je soussigné(e) :  
demeurant à :

Structure :  
Nom prénom :  
Agissant en qualité de :  
Adresse :  
Téléphone :  
Mail :

Téléphone :

Mail :

Déclare souscrire à .....(en chiffres et en lettres) titres participatifs coopitalistes® de valeur nominale de 100 euros chacun, de l'émission ci-dessus visée pour un montant total de..... euros.

À l'appui de ma souscription, je verse la somme de ..... euros (en chiffres et en lettres), montant intégral de mes engagements.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le coopitaliste\*

L'Ouvre-Boîtes 44\*\*

\*Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour souscription de ...(en toutes lettres) titres participatifs »

\*\* Ce document sera contresigné à réception par la gérance de l'Ouvre-Boîtes 44 et vous sera retourné. Ce bulletin sera à garder sans limite de durée.

## **Je deviens coopitaliste® :**

- ✓ J'adhère à une démarche citoyenne et solidaire.
- ✓ Je suis invitée à l'Assemblée Générale des porteurs de titres une fois par an
- ✓ J'ai la possibilité de percevoir mes intérêts tous les ans en Juillet une fois la clôture des comptes réalisée pour l'exercice.
- ✓ Je reçois le journal de la coopérative Made In Coop® et l'annuaire des entrepreneurs 3 fois par an.
- ✓ Le remboursement du capital se fera au 1er Janvier 2017
- ✓ Le titre reste échangeable si je veux récupérer mon capital plus tôt (dans ce cas appeler la Coopérative)

### **LES TITRES PARTICIPATIFS**

Textes: articles L228-36 (modifié par la loi n°2001-264 du 17 juillet 2001) et L 228-37 du code de commerce et D.242-1 à D-242-7 du décret du 23,03,1967

**Définition** : Il s'agit d'une catégorie de valeurs mobilières créée par la loi n°83-1 du 03 janvier 1983, valeur mobilière réservée aux seules sociétés par action appartenant au secteur public ou aux sociétés anonymes coopératives. Il a été entendu par la loi précitée du 17 juillet 2001 aux sociétés coopératives constituées sous la forme à responsabilité limitée.

**Finalité**: Les titres participatifs permettent de renforcer les fonds propres des SCOP, sans modifier la structure du capital. Le plan comptable les inscrit en classe 1 (16) comme les obligations.

#### **Régime fiscal de la rémunération :**

- pour le souscripteur : la rémunération relève du régime des revenus de capitaux mobiliers applicables aux obligations et titres assimilés. Le porteur peut donc opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire.
- pour la société : La rémunération est une charge financière de l'exercice, déductible du résultat.

**Une question sur les titres, des infos sur les entrepreneurs.. ?  
ayez le réflexe de nous appeler 0228 216 510**

La marque Coopitaliste® est déposée à l'INPI.